



Arts Martiaux Coréens

MONT BLANC DOJANG

Chamonix



Charte de la Section

L'adhésion à la section implique que le membre s'engage à :

- respecter le présent règlement.
- respecter les entraîneurs, les dirigeants ainsi que les autres membres de la section.
- Respecter les installations mises à leur disposition ainsi que le matériel prêté.
 - respecter l'éthique sportive.
- respecter le code moral inhérent aux arts martiaux en général, et ceux du Hapkido et du Taekgyeon en particulier :
Respect, Ecoute, Bienveillance, Tolérance, Humilité, Hygiène, ...
 - être assidus aux entraînements.
 - se tenir informer des activités de la section.

A cet effet, une adresse mail et un accès Internet sont quasiment indispensables (informations club, informations entraînements, rdv pour stages/compétitions, bénévolat pour les manifestations, vie associative...etc... tout cela sera sur le site web de la section :

www.montblancdojang.fr et sur la page Facebook du club.)



Par ailleurs, les entraîneurs sont souverains dans leurs décisions ; Ils sont également responsables des licenciés qu'ils encadrent tant durant les entraînements que durant les stages et compétitions à domicile ou en déplacements. L'ensemble des licenciés devra faire preuve de ponctualité, de correction, de discipline, d'assiduité,...

Le port de la tenue du club implique d'avoir un comportement adapté et d'adopter un strict respect des différents points évoqués ci-dessus, y compris en dehors des stages, compétitions et entraînements.



Pour que leur adhésion soit valide et après avoir pris connaissance du contenu, les membres de la section, ainsi que leurs parents (pour les mineurs), doivent signer cette Charte, en faisant apparaître leur nom, la date et la mention « lu et approuvé ».





Arts Martiaux Coréens

MONT BLANC DOJANG

Chamonix



Règlement Interne

Les contraintes de fonctionnement d'une association sportive nous amène à établir le présent règlement interne de notre CLUB.

Il vient compléter le règlement intérieur du Club des Sports de Chamonix, que tous doivent consulter, soit sur le site www.chamonixsport.com.

La section Arts Martiaux Coréens du Club des Sports de Chamonix est une association.

Adhérer, ce n'est pas confier son activité sportive ou celle de ces enfants à un prestataire privé, c'est s'engager dans une démarche associative. La vie du club repose sur la bonne volonté de tous les membres bénévoles qui le composent :

- Dirigeants
- Membres du Comité Directeur et du Bureau
- Entraîneurs et responsables d'équipe
- Licenciés
- Parents des enfants mineurs licenciés



Tout manquement au présent règlement, tout comportement antisportif, anti charte, anti « valeurs traditionnelles inhérentes aux arts martiaux », agressions verbales (etc...) vis-à-vis des dirigeants, entraîneurs ou membres du club se verront sanctionnés.

Le Bureau de la section Arts Martiaux Coréens constitue en son sein une commission sportive et disciplinaire, qui peut en cas de manquements au règlement de la section :

- Infliger des sanctions disciplinaires.
- Exclure temporairement un membre de la section.
- Exclure définitivement un membre de la section.



Enfin, la présence des licenciés et de leurs parents, pour les mineurs, est indispensable à l'Assemblée Générale. Ils seront avisés, dans la mesure du possible, par convocation, 15 jours avant la date de cette réunion.



Pour que leur adhésion soit valide et après avoir pris connaissance du contenu, les membres de la section, ainsi que leurs parents (pour les mineurs), doivent signer ce règlement, en faisant apparaître leur nom, la date et la mention « lu et approuvé ».

